

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°076-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la Société « SATO Giberville » afin de pouvoir réaliser un branchement électrique neuf en soutirage à hauteur de la D83 route de Bretteville 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Mercredi 11 Juin 2025 (pendant 25 jours calendaires) le stationnement sera interdit et la chaussée rétrécie (avec route barrée le Mercredi 18 Juin 2025) à hauteur de la D83 route de Bretteville 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : La Société « SATO » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
-**Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
-**La Police Municipale,**
-**Les Services Techniques,**
-**La Société « SATO »,**
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Jeudi 15 Mai 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT.

